



Rapport d'Orientation Budgétaire

Exercice Budgétaire 2018

Conseil Municipal du 30 janvier 2018

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article L.2312-1 du C.G.C.T. impose aux communes de plus de 3 500 habitants et aux EPCI et syndicats mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants la tenue d'un **Débat d'Orientation Budgétaire** (pour budgets principaux comme pour budgets annexes).

La loi NOTRe (art.107) a créé de nouvelles obligations en matière de transparence et de responsabilité financières des collectivités territoriales, notamment en matière de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En effet, le Maire (ou le Président) **doit obligatoirement présenter, préalablement au débat, un "rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette"**, et l'examen de ce rapport doit donner lieu à une délibération spécifique.

En ce qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants, ainsi que pour les EPCI et syndicats mixtes fermés de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport inclut obligatoirement **"une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs", précisant "l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail"**.

Le rapport préalable au DOB est transmis au préfet, ainsi que, dans le cas d'une commune, aux EPCI dont le commun fait partie. Le rapport doit également faire l'objet d'une publication. Le contenu du rapport et les modalités de publication sont précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

BUDGET 2018 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Cependant, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la **reprise anticipée de ces résultats**.

Cette reprise sera justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017. Ainsi ce rapport présentera une estimation des résultats 2017.

Rappel : par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de transférer les dépenses liées à la gestion des écoles (achat de fournitures scolaires, matériel informatique, prise en charge des frais de téléphonie, ...) ainsi que la masse salariale de la Caisse des Ecoles sur le budget Ville. Le budget prévisionnel 2018 et la prospective tiennent compte de ce transfert.

PREAMBULE

Depuis plusieurs années la ville d'Auchel s'est engagée dans une gestion rigoureuse, avec une principale préoccupation : ne pas augmenter l'impôt des Auchellois tout en continuant à faire évoluer la ville.

Dans la volonté de minimiser l'appel à l'impôt, la collectivité a décidé de reprendre au sein de la gestion communale plusieurs compétences (Entretien des friches industrielles et des chemins de randonnées, déneigement) confiées à l'intercommunalité (Sivom de la Communauté du Béthunois).

De fait, l'année 2018 sera marquée par une baisse d'imposition, les participations étant fiscalisées. En effet, pour 2018 le montant fiscalisé est de 611 914€, contre 705 955 € en 2017.

Budget primitif 2018 :

- Section d'investissement :

Le résultat reporté est de - 282 546,68 €, l'enveloppe prévisionnelle de la programmation d'investissement est de 3 523 k€ et comprend entre autres les opérations suivantes :

- ✓ ANRU, dernière tranche ;**
- ✓ Salle des fêtes, dernière tranche ;**
- ✓ Réfection de la voirie et de l'assainissement pluvial de la RD 183 E (rue Casimir Beugnet) ;**
- ✓ Vidéo Protection deuxième tranche ;**
- ✓ Remplacement des postes de l'éclairage public communal ...**

Par ailleurs, la refonte de l'assainissement pluvial d'une partie de la rue Raoul Briquet est inscrite au titre des restes à réaliser 2017.

- **Section de fonctionnement :**

Après l'autofinancement de la section d'investissement sur l'année 2017, le résultat de fonctionnement reporté sur l'année 2018 sera de 3 290 640,09 €.

Aux chapitres « dépenses imprévues », sur les deux sections budgétaires, un montant cumulé de 757 306,25 € est inscrit (Investissement : 340 000,00 €, Fonctionnement : 417 306,25 €).

En effet, selon l'article L2322-1 du C.G.C.T, « le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.»

Prospective budgétaire :

La prospective de 2018 à 2020 permet de présenter des hypothèses financières intégrant la projection des dotations de l'Etat (logiciel de prospective « Inviso ») ainsi qu'une évolution des différents postes de dépense.

Il est bien évident qu'à chaque exercice budgétaire cette prospective sera revue en tenant compte de l'évolution des textes de loi, des projets réellement exécutés ainsi que de la stratégie de gestion définie par la commune. De même, l'ensemble du P.P.I. reste prévisionnel. En cohérence avec les finances de la ville et les subventions attribuées, les opérations non engagées pourraient être annulées.

En ce sens, la gestion de la ville d'Auchel est prudente, réfléchie et réactualisée en fonction de la capacité à pouvoir la mener.

Richard JARRETT, Maire d'Auchel



SOMMAIRE

A. Situation générale

A.1 L'environnement international et européen

A.2 La conjoncture économique française

A.3 L'état des finances publiques en 2018

A.4 Les principales dispositions de la loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022 et de la loi de Finances pour 2018 concernant le bloc communal

B. Focus sur la dette

B.1 Situation au 01/01/2018 et évolution 2018-2020

C. Budget prévisionnel 2018 et prospective 2019-2020

C.1 Section de fonctionnement

C.2 Section d'investissement

C.3 Budget annexe Culture-Animation-Location

D. Synthèse

D.1 Présentation des ratios de 2018 à 2020

A.1 L'environnement international et européen

⇒ **Hors zone euro** :

- **Etats-Unis et Japon** : la croissance devrait augmenter aux Etats-Unis en 2017 et 2018, grâce au rebond de l'investissement privé ; au Japon, l'activité accélérerait fortement en 2017, portée par le rétablissement de la demande privée, puis ralentirait en 2018.
- **Royaume-Uni** : pénalisée par les premiers effets négatifs du référendum sur le Brexit (procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne), la croissance diminuerait.
- **Pays émergents** : la Russie et le Brésil sortiraient progressivement de la récession et l'Inde poursuivrait une croissance très dynamique. En revanche, l'activité en Chine ralentirait dès 2018 et le rebond observé depuis fin 2016 en Turquie resterait passager.

⇒ **Zone euro** : la reprise de l'activité se consoliderait grâce au maintien du soutien monétaire de la Banque Centrale Européenne et des conditions de financement favorables qui soutiendrait la reprise du crédit et l'investissement des entreprises. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance.

A.2 La conjoncture économique française

⇒ **Reprise progressive de la croissance** : elle devrait s'élever à 1,7 % du PIB en 2017 et 2018 (1,2 % du PIB en 2016).

- ⇒ **Exportations françaises** : accélérations des exportations françaises en 2018 (+ 3,9 %, après + 4,0 % en 2017), soutenues par l'affermissement de la demande mondiale et par le retour à la normale de la fréquentation touristique.
- ⇒ **Importations françaises** : les importations ralentiraient en 2017 et 2018 (+ 3,6 % après + 4,2 % en 2016).
- ⇒ **PIB** : la progression du PIB devrait afficher une nette accélération par rapport en 2016 en atteignant + 1,8 % en moyenne en 2017 et 2018.
- ⇒ **Retour progressif de l'inflation** : portée par le rebond des prix du pétrole, l'inflation devrait atteindre + 1 % en 2017 et + 1,3 % en 2018 (0,2 % en 2016).
- ⇒ **Consommation des ménages** : après une forte progression en 2016, la consommation des ménages ralentirait en 2017 (+1,3 % contre +2,3 % en 2016) avant d'accélérer à nouveau en 2018 (+1,4 %).

A.3 L'état des finances publiques en 2018

- ⇒ **Réduction du déficit public** : le déficit serait porté à 2,6 % du PIB en 2018 après 2,9 % en 2017 et 3,4 % en 2016.
- ⇒ **Dettes publiques** : la dette devrait atteindre 96,8 % du PIB en 2017 (après 96,3 % en 2016) et se stabiliser en 2018.
- ⇒ **Budget de l'Etat en 2018** : le solde budgétaire devrait s'établir à - 82,9 milliards d'euros (Mds €) après - 76,5 Mds € en 2017 et - 69,1 Mds € en 2016.

A.4 Les principales dispositions de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018 à 2022 et de la loi de Finances (LF) pour 2018 concernant le bloc communal

A compter de 2018, la contribution des collectivités locales au déficit public s'effectuera par un **pilotage annuel et pluriannuel des finances locales**. Ainsi, l'Etat prévoit différentes mesures d'encadrement :

- Les montants maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont fixés comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Concours financiers (montants maximum)	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement¹ annuel sont encadrées de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des dépenses de fonctionnement (%) (Budgets principaux)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Réduction du besoin de financement (Mds€)					
Annuelle	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulée	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

Ainsi, sur les années 2018 à 2022, la contribution des collectivités locales est fixée à 13 milliards d'euros.

¹ Différence entre emprunts et remboursements de la dette

Les dispositifs mis en place pour respecter les objectifs :

Les 340 plus grandes collectivités qui ont plus de 60M€ de dépenses réelles de fonctionnement (année 2016) devront conclure un contrat de trois ans avec le représentant de l'Etat afin de déterminer leurs objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement ainsi que les modalités permettant de respecter ces objectifs.

En cas de non-respect des objectifs, un mécanisme de correction portant sur les concours financiers ou sur les ressources fiscales des collectivités sera mis en place.

A l'inverse, les collectivités maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement bénéficieraient d'une attribution supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local.

Un ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute² de l'exercice écoulé, ou moyenne des 3 derniers exercices, mesuré en nombre d'années sur le périmètre du budget principal, sera mis en place.

Ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes et EPCI, 10 ans pour les départements et la métropole de Lyon, 9 ans pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

² La capacité d'autofinancement brute résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

Loi de Finances 2018 :

⇒ Dégrèvement de la Taxe d'Habitation pour 80% des redevables

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans, sous condition de ressources. Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal (RFR) :

Dégrèvement total d'ici à 2020	RFR pour une part	Pour les deux ½ parts suivantes	Par ½ part supplémentaire
	27 000 €	8 000 €	6 000 €

Les ménages remplissant ces conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 30% de leur cotisation de TH en 2018, 65% en 2019 pour atteindre 100% en 2020.

Pour éviter les effets de seuils, un dégrèvement partiel est également mis en place pour les ménages respectant les seuils ci-dessous :

Dégrèvement partiel	RFR pour une part	Pour les deux ½ parts suivantes	Par ½ part supplémentaire
	28 000 €	8 500 €	6 000 €

Compensation des pertes de recettes pour les collectivités locales :

L'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppression d'abattement seront supportées par les contribuables et les éventuelles réductions de taux ou augmentations d'abattement resteront à la charge des collectivités locales.

⇒ **Revalorisation des valeurs locatives**

A compter de 2018, la revalorisation des bases fiscales est égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1,24%.

Les valeurs locatives des locaux professionnels devaient dès 2018 et contrairement aux autres locaux être revalorisées à travers une mise à jour permanente des tarifs. Cependant, l'article 30 de la Loi de Finances Rectificative 2017 diffère au 1^{er} janvier 2019 la mise à jour permanente des tarifs.

Ainsi, pour l'année 2018, les valeurs locatives des locaux professionnels sont revalorisées comme les autres locaux c'est-à-dire en appliquant le taux de 1,2%.

⇒ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Pour 2018, le montant de la DGF est fixé à 27,1 milliards d'euros contre 30,9 milliards d'euros en 2017. Cette baisse est due essentiellement à la suppression de la DGF des régions, remplacée par une fraction de la TVA.

Ainsi, conformément aux annonces de l'Etat, le montant de la DGF ne diminue pas et est stabilisé au niveau atteint en 2017. Toutefois, comme chaque année, la DGF d'une commune pourra fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement³ mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation.

⇒ **Dotation de péréquation des communes**

Les crédits alloués à la Dotation Nationale de Péréquation n'évoluent pas (794 millions d'euros).

³ L'écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 75% de la moyenne nationale. L'écrêtement est plafonné à 4 % de la dotation forfaitaire de l'année précédente.

La progression des crédits de la DSU et de la DSR s'établit comme suit :

- ✓ Dotation de Solidarité Urbaine : + 110 millions d'euros (+ 5,3% par rapport à 2017) ;
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale : + 90 millions d'euros (+ 6,3% par rapport à 2017).

En lien avec l'arrêt de la baisse de dotations, le rythme de progression est deux fois moins élevé qu'en 2017.

Cette progression est financée par des écrêtements internes à la DGF et par une diminution des variables d'ajustement (compensations fiscales).

⇒ **Variables d'ajustement**

Afin de garantir le volume global de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, plusieurs concours financiers sont utilisés comme variables d'ajustement. Ainsi, les progressions de péréquation internes à la DGF sont neutralisées.

Pour 2018, afin que le taux de minoration ne soit pas trop élevé, la Loi de Finances intègre dans les variables la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle du bloc communal (DCRTP) et la Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)

Répartition 2018 de l'écrêtement des variables d'ajustement :

Variable d'ajustement	Coefficient d'écrêtement estimé par Finance Active
DUCSTP	-100 % (suppression du fonds)
FDPTP	-14,3%
DCRTP et Dot. Carré Département	-0,3%
DCRTP et Dot. Carré Région	-6,3%
DCRTP Bloc Communal	-11,6%

⇒ **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Pour 2018, le montant du FPIC est maintenu à 1 milliard d'euros.

⇒ **Soutien de l'Etat à l'investissement local**

La dotation de soutien à l'investissement local est pérennisée et son montant s'élèvera à 665 millions d'euros. Elle est divisée en deux enveloppes :

- 615 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement identiques à l'année 2017⁴ auxquelles s'ajoutent les bâtiments scolaires pour permettre aux communes situées en REP+ de financer les investissements nécessaires au dédoublement des classes de CP et de CE1 ;
- 50 millions d'euros attribuée en contrepartie de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) bénéficie quant à elle d'un abondement de 50M€ (1,046 Md€).

⇒ **Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés**

A compter de 2018, afin d'accompagner financièrement les communes, la loi de Finances 2018 instaure une augmentation de la dotation pour les titres sécurisés, soit 8 580 € par an au lieu de 5 030 €. Elle y ajoute une majoration de 3 550 € par station aux seules communes dont la station enregistre plus de 1 875 demandes de titres sécurisés au cours de l'année précédente

⁴ Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

⇒ **Rétablissement d'un jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public**

Introduite en 2012, cette disposition avait été retirée en 2014. La Loi de Finances 2018 réintroduit ce jour de carence dans les trois fonctions publiques dès 2018.

⇒ **Réduction du nombre de contrats aidés**

La Loi de Finances 2018 réduit le financement à 200 000 nouveaux contrats aidés, contre 310 000 en 2017.

B - Focus sur la dette

B.1 Situation au 01/01/2018 et évolution 2019-2020

Le nombre d'emprunts est de 28⁵ répartis auprès de 5 établissements prêteurs.

La dette est répartie sur trois budgets, dont voici le détail :

Budget	CRD	Durée résiduelle (années)	Nombre de lignes
Budget Ville	15 540 925,97 €	15 ans	27
Budget CCAS	209 968,10 €	10 ans	1
Budget FPA	51 666,64 €	4 ans	1

Durée de vie résiduelle : la durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

B.1.1 – LES PARTENAIRES BANCAIRES

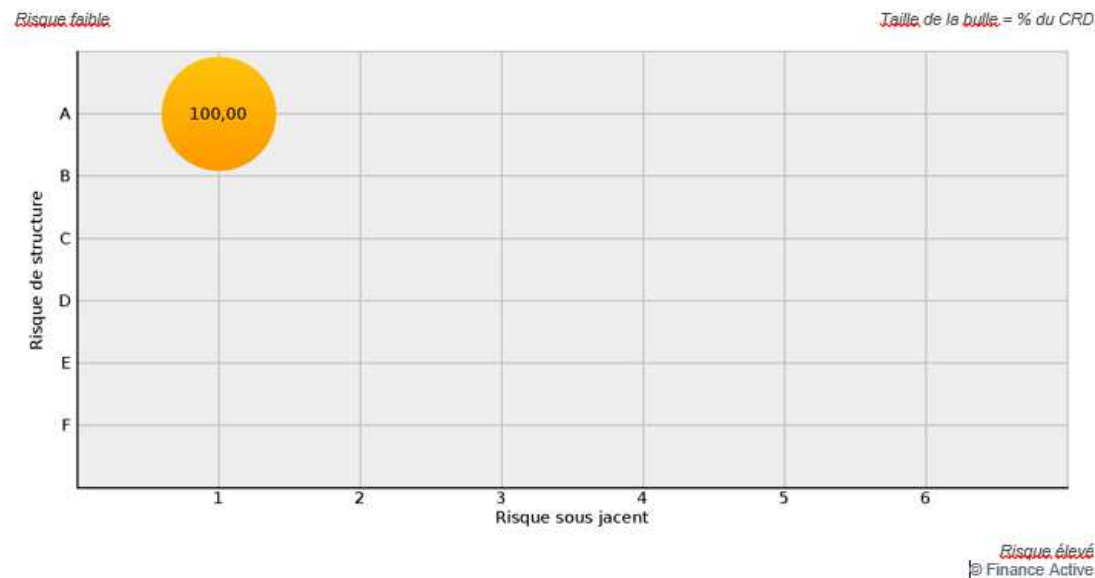
L'encours de la dette se répartit sur les groupes bancaires suivants :

Prêteur	CRD	% du CRD	Nombre d'emprunts
CAISSE D'EPARGNE	8 085 588 €	51,17%	17
SFIL CAFFIL	6 800 151 €	43,03%	5
CREDIT AGRICOLE	459 178 €	2,91%	2
SOCIETE GENERALE	383 667 €	2,43%	3
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	73 976 €	0,47%	1
Ensemble des prêteurs	15 802 561 €	100%	28

⁵Dont deux emprunts correspondant aux financements des investissements en 2018 et 2019.

B.1.2 – LA STRUCTURE DE DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE GISSLER

La répartition de la dette est la suivante :



Définitions :

La charte de bonne conduite GISSLER inclut une grille d'échelle des risques relatifs aux produits structurés. Ainsi, la classification issue de la « charte Gissler » mesure le risque des instruments financiers en fonction des indices sous-jacents et des structures de produits par niveau de complexité.

Tableau des risques :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple Taux variable simple Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structure

Indices sous-jacents :

(1) Indices zone euro :

Il s'agit des taux d'échange interbancaire en zone euro (EURIBOR), des taux obligataires dans la zone euro, des CMS euro, du taux du Livret A, etc.

(2) Indices inflation française ou zone euro ou écarts entre ces indices :

Il s'agit des indices retraçant l'évolution des prix en France, dans tout autre pays de l'union monétaire, ou des écarts entre ces indices.

(3) Écarts d'indices en zone euro :

Il s'agit de la différence entre deux indices classés (1).

(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (mais dans la zone OCDE⁶) : Indices monétaires ou obligataire hors zone euro. On retrouve également des écarts entre indices situés en zone euro et hors zone euro.

(5) Écarts d'indices hors zone euro (mais dans la zone OCDE) :

Il s'agit de la différence entre deux indices classés (4).

⁶ Organisation de Coopération et de Développement Économiques. L'OCDE regroupe plus d'une trentaine de pays : toute l'Europe occidentale et l'Amérique du nord, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée, certains pays d'Europe centrale (République tchèque, Hongrie, Pologne), le Chili, la Slovénie, Israël, et l'Estonie.

Structures :

(A) Taux fixe simple / taux variable simple / échange de taux fixe contre taux variable et inversement / échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) / taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) :

Cette catégorie regroupe les emprunts à taux fixe, taux variable simple ainsi que les produits assortis d'instruments de couverture permettant d'échanger des taux à risque contre un taux fixe ou variable simple (swap) ou permettant de se couvrir vis-à-vis de l'évolution des taux (option telles que les cap, floor ou tunnel).

(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier :

Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option dans lequel le taux est conditionné par la fluctuation de l'indice sous-jacent par rapport à un seuil fixé à l'avance (la barrière). La barrière est déterminée à l'avance dans le contrat de prêt et fait automatiquement basculer le taux sur la nouvelle structure ou le nouvel indice.

Si, pendant la durée du contrat, l'indice franchit le seuil de la barrière (dans un sens ou dans un autre, selon les modalités du contrat), le taux d'intérêt passe sur une nouvelle indexation (généralement supérieure au taux du marché). Il s'agit le plus souvent de passer d'un taux fixe à un taux variable.

(C) Option d'échange (swaption) :

Cette catégorie regroupe les produits dans lesquels la banque détient une option d'échange (de taux ou de parité) auprès de la collectivité qui devient la contrepartie. Avec les swaptions, la banque se réserve le droit de changer le taux (passer d'un taux fixe à un taux variable le plus souvent) durant la vie de l'emprunt, en fonction des conditions de marché. Selon les dispositions du contrat, la possibilité pour la banque de procéder à un changement de taux peut intervenir soit à tout moment ou être conditionnée par la fluctuation d'un indice (barrière). C'est donc un contrat dans lequel la collectivité est passive.

(D) Multiplicateur jusqu'à 3 / multiplicateur jusqu'à 5 capé :

La formule de taux fait apparaître un multiplicateur jusqu'à trois. Ainsi, le taux d'intérêt ne correspond plus seulement à l'évolution de l'indice mais à l'évolution multipliée par un chiffre allant jusqu'à 3.

Sont classés également dans cette catégorie les contrats incluant un multiplicateur jusqu'à 5 mais contenant un cap (plafond), qui est le taux maximum que la banque et la collectivité s'accordent à appliquer, quel que soit le taux calculé par la formule.

(E) Multiplicateur jusqu'à 5 :

La formule de taux fait apparaître un multiplicateur allant jusqu'à cinq.

La catégorie « hors charte » (F6) :

La catégorie « hors charte » recense les emprunts les plus risqués qui comprennent des indices ou une structure qui n'ont pas pu être répertoriés par les catégories précédentes. Cette catégorie correspond aux produits qui ne sont plus commercialisables par les établissements de crédit signataires de la Charte (Ex : emprunts libellés en devise, emprunts dont l'indice sous-jacent est une parité monétaire, produits dont le taux est basé sur le cours d'une matière première, structures comportant un multiplicateur supérieur à 5, etc)

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET VILLE

Tableau synoptique :

ANNEES	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Encours de dette au 1er janvier	15 540 925,97 €	14 810 587,23 €	14 058 393,50 €
Remboursement du capital	980 338,74 €	1 002 193,73 €	1 055 474,59 €
Emprunts contractés	250 000,00 €	250 000,00 €	
Emprunt estimé au regard de la prospective			250 000,00 €
Encours de dette au 31 décembre	14 810 587,23 €	14 058 393,50 €	13 252 918,91 €
Evolution en valeur	-730 338,74 €	-752 193,73 €	-805 474,59 €
Evolution en % / à N-1	-4,70%	-5,08%	-5,73%

Sur cette prospective, on peut constater que l'encours de dette diminue de 15%.

Budget prévisionnel 2018 et prospective 2019-2020

C.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

A - CHARGES A CARACTERE GENERAL

	2018	2019	2020
Groupe 1 (dépenses récurrentes)	866 898	888 570	910 785
Groupe 1-2 (dépenses liées aux contrats)	334 910	343 283	351 865
Commissions	1 186 120	800 000	800 000
Ecoles	134 830	136 178	137 540
Charges à caractère général (chap 011)	2 522 758	2 168 031	2 200 190

S'agissant du chapitre 011, le pourcentage d'évolution des groupes 1 et 1-2 a été déterminé en fonction de la rétrospective des dépenses.

Concernant les commissions, à compter de 2019, les dépenses sont figées.

ORIENTATIONS 2018 PAR COMMISSION REPRESENTANT LES PROJETS DE LA VILLE D'AUCHEL

Animation :

Sont programmés sur 2018 :

- Le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet ainsi que le bal populaire qui se déroulera la veille avec un concert gratuit de l'orchestre Héléniak ;
- Les animations du Bois de Saint Pierre (du 17 juin jusqu'au dernier week-end du mois d'août) ;
- Les fêtes foraines ;
- Les célébrations patriotiques.

Cohésion sociale :

Le Contrat de Ville (pour la période 2015-2020) engage la commune au sein de ses quatre quartiers prioritaires (Cité des Provinces, quartier Rimbert, cité 5 et Centre-Ville), dans une démarche active et participative au côté de l'agglomération de l'Artois (Artois Comm.) qui le pilote. Celui-ci décline les axes de développement et les actions pouvant être menées, avec le soutien de l'Etat, en direction des habitants de ces quartiers et permet d'orienter les éléments de la convention communale qui le complète.

La commune accompagnera les initiatives développées par ses services, les partenaires institutionnels et les partenaires associatifs au sein de ces quartiers en 2018. Elle proposera également un programme d'actions, sollicitant, au travers d'un appel à projet, le soutien financier pouvant être mobilisé par les différents partenaires.

Le service Cohésion Sociale inscrira son action dans le cadre du programme 2018. Les orientations de ce programme tendent vers une amélioration du cadre de vie, la valorisation des échanges de savoirs entre habitants, la réussite éducative, l'accès aux activités sportives, culturelles et de santé, le soutien aux initiatives emploi. Ces projets seront déclinés principalement en direction des familles qui résident au sein des quartiers retenus dans la géographie prioritaire. Il mettra en œuvre en ce sens les projets « Ecole en Famille », « ateliers d'échanges de savoirs » et « Projet Municipal d'Activités Educatives ».

Cette démarche s'accompagnera d'une volonté plus spécifique d'intervenir sur le champ de la parentalité au titre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) et du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S) au sein de l'action « Ecole en Famille ».

La mise en œuvre d'un Fonds de Travaux Urbains (FTU) permettra de développer les initiatives citoyennes en faveur du cadre de vie des quartiers prioritaires.

Par le biais de son service cohésion sociale, la ville mobilisera les moyens humains permettant d'intervenir sur ces champs d'intervention transversaux, notamment par l'action de terrain d'un animateur/médiateur auprès des publics, des acteurs locaux et des associations, sur les quartiers de la commune et d'un animateur de cohésion sociale/référent familles du P.R.E.

La commune accompagnera et soutiendra les associations, les autres partenaires ou opérateurs œuvrant également dans le cadre des objectifs du nouveau contrat de ville.

Ces orientations permettront de mobiliser l'accompagnement financier des différents partenaires (services de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF...).

Le service Cohésion Sociale accompagnera les démarches entreprises par les autres services communaux (culture, jeunesse, sport) au sein du Contrat de Ville dans leurs perspectives d'actions, programmées en 2018 au travers des projets suivants :

- « *Zone d'Imagination Collective* », « *Lectures à partager* »
- « *Mon quartier Autrement* »
- « *Sport Santé pour Tous* », « *Foot Quartiers* »

Culture :

En 2018, le contrat de ville devrait faire émerger deux projets :

Lectures à partager

Suite à l'action mise en place en 2017, notamment lors du dernier trimestre de l'année 2017, il paraît primordial de pérenniser les actions engagées pour renforcer les groupes de parents lecteurs.

En 2018, il est prévu de continuer à travailler dans les différents quartiers prioritaires de la ville et de proposer des cafés lectures auprès des parents. Répartis sur l'ensemble du territoire, ces temps conviviaux autour des albums jeunesse se dérouleront dans des endroits stratégiques :

- Dans les écoles maternelles, les parents déposent leurs enfants et se retrouvent ensuite autour d'un café, accompagné peut-être d'un enfant non-scolarisé et échangent sur le livre, pourquoi celui-ci est-il bon pour les bébés ou les enfants qui ne savent pas encore lire... ;
- Lors des permanences de la PMI (Protection maternelle et infantile) à la goutte de l'aide, en collaboration avec la puéricultrice de la Maison Départementale des Solidarités et la psychomotricienne du Centre Médico-Psychologique ;
- Au CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- A la bibliothèque.

Cette action autour de l'éveil à la lecture du jeune enfant est également menée à Cauchy à la Tour. Une communication commune (notamment pour les rendez-vous à la bibliothèque) permet de mutualiser les moyens. De plus, les cafés-lecture qui prennent place à l'école Ghislaine Briche (cité des Provinces, quartier limitrophe à la ville de Cauchy à la Tour) sont organisés en concertation avec l'élue de la ville voisine.

Bien dans mon quartier, la ZICC (Zone d'Imagination Collective et Culturelle)

En 2018, nous proposerons en amont des rencontres dans les quartiers pour susciter l'émergence d'ateliers divers qui animeront la fête des familles et la customisation du bois. Un rendez-vous mêlant activités de plein air, sport & culture sera organisé fin mai 2018. Nous co-organiserons l'évènement avec les conseils citoyens de la ville, les associations, les écoles. L'objectif : permettre à l'ensemble de la population, notamment dans les quartiers prioritaires, de s'investir dans un projet collectif et offrir aux familles un rendez-vous festif où chacun peut s'y épanouir et apporter ses compétences.

Développement Economique :

Afin de continuer à accroître le commerce et l'artisanat sur la commune d'Auchel, les aides « prime à la création » et « Réno-Vitrine » sont reconduites sur l'année 2018.

La Prime à la création est une aide à l'installation de nouveaux commerces, il s'agit de la prise en charge d'une partie du loyer pendant 3 ans avec un plafond de 3 000 € d'aide sur les 3 ans. Cette année, au maximum 7 nouvelles entreprises pourront bénéficier de cette prime.

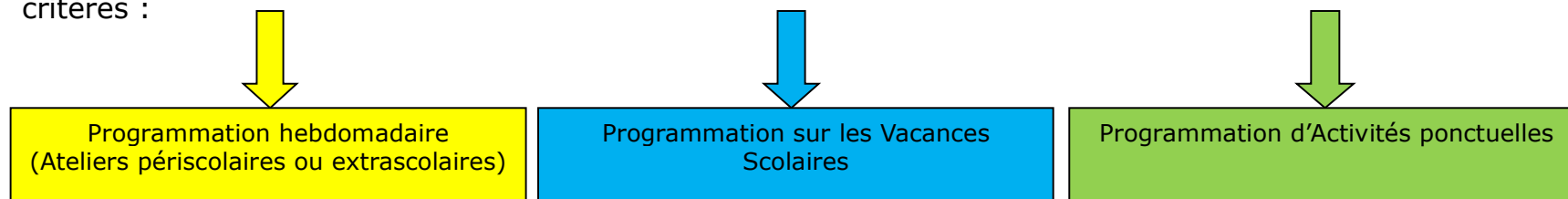
La Prime Réno-vitrine sert à aider les commerçants qui souhaitent effectuer des travaux d'embellissement du commerce. Le montant maximal de l'aide est de 2 000 € par dossier. Pour 2018, un montant de 14 000 € sera inscrit au budget permettant ainsi d'aider au moins 7 entreprises

D'autres part, compte tenu des problèmes liés à l'accessibilité, la municipalité souhaite reconduire sur 2018 l'aide à l'accessibilité pour les commerçants en prenant en charge 20% du montant des travaux de mise en conformité des commerces avec un plafond de travaux de 5 000 € soit une aide maximale de 1 000 € par dossier. Pour 2018, un montant de 10 000 € sera inscrit au budget permettant ainsi d'aider au moins 10 entreprises.

Le service Développement Economique organise également le marché de Noël et le salon des créateurs et du Terroir. C'est deux événements rencontrent un succès grandissant d'année en année. Afin de pérenniser ces deux manifestations un montant de 7 000 € par manifestation sera inscrit au budget.

Jeunesse :

Le Service Jeunesse propose sur l'année 2018 une programmation pouvant être répartie selon trois critères :



Les Activités peuvent être à destination d'un public spécifique selon la thématique ou selon les activités, viser un public plus large voire sans réelle limite d'âge. De même les sites d'intervention sont variables et répartis sur différents sites ou bâtiments municipaux.

La présentation qui suit reprendra les activités selon le mode de programmation.

Les Ateliers Périscolaires

Les ateliers périscolaires fonctionnent du mardi au samedi et sont répartis comme suit :

- ✓ Atelier Créatif « Les P'tits Mômes » : développer initialement à l'Espace Jeunesse, cet atelier s'est désormais installé au cœur des quartiers et propose aux parents 2 créneaux distincts :
 - Le mardi de 16h45 à 17h45 au sein de l'école Maternelle G. Briche
 - Le mercredi de 10h30 à 11h30 à l'Espace Rainbeaux de la Cité 3.

Cet atelier est destiné aux enfants âgés de 4 à 6 ans et a pour objectif de favoriser le développement de l'enfant à travers différentes activités manuelles, différents jeux de société ou collectifs. Le créneau de l'Ecole Maternelle G. Briche se voit enrichi d'un temps « goûter » permettant aux enfants de faire la coupure entre l'école et l'atelier. A travers cet atelier, les enfants développent l'apprentissage du bien vivre ensemble et du partage puisqu'ils peuvent se retrouver au contact d'enfants qu'ils ne connaissent pas.

- ✓ Atelier « Jeux découvre » : cet atelier fonctionne le mardi de 17h00 à 18h00 à l'Espace Rainbeaux de la Cité 3. Dans cet atelier il est proposé aux enfants âgés de 6 à 12 ans de partager des temps de jeux. Ces temps peuvent se dérouler autour de jeux de société connus (qui est-ce ?, le pendu, Uno, Jungle speed), autour de jeux méconnus (flix mix, stupide vautour, crazy cups, strike...) ou autour de jeux improvisés en intérieur comme en extérieur (jeux de défis, de cibles, de ballons...)
- ✓ Atelier « Nature & Découvertes » : proposé aux enfants de 6 à 14 ans cet atelier fonctionne le mercredi de 14h00 à 16h00 à l'Espace Jeunesse. Différents axes sont développés à travers cet atelier :
 - Jardinage : une approche du jardinage est faite via un petit potager et 4 jardins au carré. L'objectif est de montrer aux enfants que jardiner peut être fait sans contrainte et peut apporter du plaisir via la récolte des légumes
 - Sensibilisation : différentes séquences sont mises en place afin de faire prendre conscience aux enfants de l'importance de prendre soin de la nature (mise en place et utilisation d'un composteur, création boules de graisses...)
 - Création : des activités manuelles seront proposées sur des thématiques en rapport avec la nature (fabrication d'une mangeoire à oiseaux) ou avec la sensibilisation (activités à base de recyclage)
- ✓ Atelier Radio : Atelier réalisé en partenariat avec la radio Banquise FM, cette action est destinée aux enfants à partir de 10 ans dans le quartier Centre-Ville. Dans cet atelier, les enfants pourront travailler avec un animateur de la station qui leur fera découvrir les différentes facettes de la radio. Ainsi les jeunes pourront s'essayer à la programmation d'une émission musicale, à la réalisation d'une interview, à la conception d'un sport publicitaire.
- ✓ Atelier Créatif : Cet atelier se voit proposé sur 3 temps d'intervention à l'Espace Lamartine :
 - Le mercredi de 14h30 à 16h00 pour les 6-14 ans
 - Le samedi de 10h30 à 12h00 pour les 6-12 ans
 - Le samedi de 14h30 à 16h30 pour les 10-17 ans

Dans cet atelier, peuvent être regroupés ensemble le mercredi après-midi et le samedi matin car les activités proposées sont sensiblement les mêmes.

L'idée est d'inciter les enfants et les ados à développer leur esprit de créativité en réalisant ou en décorant différents objets ou activités. Pour le groupe ados, les activités sont plus axées sur de la création avec une maîtrise d'un maximum des phases d'élaboration (prise de mesures, réflexion, utilisation d'outils...)

- ✓ Atelier Tennis de Table : Dans cet atelier ouvert aux enfants à partir de 6 ans et qui se déroule Salle Drollez de 14h00 à 15h30, c'est une pratique ludique du Tennis de Table qui est proposée. Ainsi différents temps sont établis afin de renforcer la motricité et la réflexion autour de la table mais aussi dans la salle. De plus, l'activité montre l'importance de l'échauffement et des étirements, mais aussi le respect de l'adversaire, de l'arbitre, du matériel....
- ✓ Atelier Graff : Mis en place dans le cadre du projet « Découvrir mon quartier autrement », ces ateliers fonctionnent pour les enfants à partir de 8 ans mais visent aussi le public ados et jeunes adultes. Encadré par un graffeur professionnel qui intervient sur les quartiers Centre-Ville et Rimbart cet atelier a pour but d'apprendre aux jeunes les techniques du Graff mais aussi les règles des graffeurs (respect des lieux, termes techniques, matériel...).
L'idée reste de mettre en place des « murs d'expression » sur lesquels les jeunes pourront venir s'entraîner mais aussi de donner une occupation à ces jeunes qui traînent les rues et refusent toute prise en charge dans les ateliers traditionnels.
- ✓ Atelier Expression Urbaine : Mis en place suite au projet « Découvrir mon quartier autrement », cet atelier fonctionne à l'Odéon le samedi de 14h30 à 16h00 pour les jeunes à partir de 10 ans. A travers cette activité est proposée une approche d'activité « urbaines » pouvant être mixées entre elles mais aussi des interactions entre les ateliers. C'est ainsi que les jeunes peuvent se retrouver à créer des films (à partir d'appareils photos ou même de leurs smartphones) de leurs partenaires s'exerçant à une approche du hip hop. Des passerelles pourront être mises en place notamment avec les ateliers radio, graff et parkour.

- ✓ Atelier Zumba : Repris en septembre 2016 par le Service Jeunesse avec la volonté de le développer, cette activité a vu son offre s'étoffer et se répartir comme suit à la Salle Jean-Claude Drollez :
 - Zumba enfants : pour les enfants de 8 à 12 ans le mardi de 18h00 à 18h45. Ce créneau propose une Zumba adaptée aux enfants selon le créneau d'âge précisé.
 - Zumba step : à partir de 13 ans et donc public ados et adultes le mardi de 19h00 à 20h00. Ce créneau propose une Zumba alliant la traditionnelle pratique d'une Zumba dynamique à la pratique du Step.
 - Zumba douce : à partir de 13 ans et donc public ados et adultes le mercredi de 18h00 à 18h45. Ce créneau est destiné aux personnes reprenant une activité physique, aux personnes convalescentes ou d'un certain âge en proposant une pratique de la Zumba tout en douceur.
 - Zumba Fitness : à partir de 13 ans et donc public ados et adultes le mercredi de 19h00 à 20h00, la plus dynamique des danses Zumba proposées sur nos ateliers.
 - Zumba Renfo Stretching : à partir de 15 ans et donc public ados et adultes le jeudi de 17h00 à 18h00. Ce créneau est destiné aux personnes souhaitant se renforcer musculairement ou retrouver leur souplesse.

- ✓ Atelier Parkour : Mis en place suite au projet « Découvrir mon quartier autrement », cet atelier fonctionne Salle Basly le vendredi de 20h00 à 22h00 pour les jeunes à partir de 6 ans. Encadrés par une association voisine cet atelier permet aux jeunes auchellois mais aussi aux extérieurs de se retrouver autour de la pratique du Parkour. Encadré et proposé sur du matériel adapté, l'objectif est de proposer un lieu de rassemblement autour de cette pratique couramment pratiquée en extérieur sur un créneau horaire volontairement décalé.

Les Vacances Scolaires

Pendant les vacances scolaires différentes activités sont proposées pour un public âgé de 4 à 17 ans avec deux activités adaptées aux âges. Ces activités sont proposées en parallèle des Accueils de Loisirs avec ou sans hébergement (Maternels / Primaires et Ados) proposés par le Service Jeunesse du SIVOM du Béthunois et des Séjours colonie hiver et été.

- Les Vacances Récréatives : Cette activité fonctionne avec 3 groupes d'âges séparés : les 4-6 ans (de 10h00 à 11h30), les 7-10 ans (de 14h00 à 17h00) et les 11-17ans (de 14h00 à 17h00) avec des inscriptions à la semaine. Les Vacances Récréatives fonctionnent à l'Espace Rainbeaux les petites vacances et Salle Michel Bernard et Espace Rainbeaux les grandes vacances.

Pendant les petites vacances des activités manuelles sont proposées sur la semaine de la plus simple pour les 4-6 ans aux plus travaillées pour les 11-17ans. Lorsque les Vacances Récréatives fonctionnent 2 semaines pendant les petites vacances, nous proposons en alternance à la semaine d'activité manuelle une semaine autour d'un grand jeu où chaque groupe évolue de son côté (selon les jeux des interactions entre les groupes 7-10 ans et 11-17 ans peuvent être mises en place).

Pendant les vacances estivales : De la même manière que pour les petites vacances les groupes d'âges sont mis en place avec les mêmes horaires d'intervention. La différence réside sur la thématique qui tourne exclusivement autour du jeu et du loisir sous différentes formes. Des sorties sont proposées 1 jour chaque semaine ou, à défaut, des grosses activités viennent prendre place sur nos sites d'intervention.

- Les Séjours de Vacances : 2 séjours sont proposés sur la Côte d'Opale :
 - 1) Pendant les vacances d'Avril : un séjour court de 3 jours est proposé aux enfants de 8 à 12 ans. Ce séjour a pour but d'offrir la possibilité aux enfants de quitter le foyer sur une courte de période mais aussi une courte distance. Il s'agit là de proposer une première expérience de séjour.
 - 2) Pendant le mois de Juillet : un séjour de 5 jours est proposé aux ados de 12 à 17 ans. L'objectif est de proposer un séjour régional court pour ceux qui ne souhaitent pas partir loin ou longtemps.

Pendant ces Séjours, différentes activités de découverte de la Côte d'Opale sont proposées (découverte de l'histoire, de la faune, de la flore...) mais aussi des activités, jeux d'intérieur et d'extérieur. L'objectif est de leur faire profiter pleinement du séjour et de leur permettre de s'épanouir en développant leur autonomie.

Les Activités ponctuelles

- ✓ Le Festival du Jeu : Au travers de cette animation c'est un véritable rendez-vous autour du jeu que nous proposons au sein même du Complexe Basly ! C'est ainsi que chacun pourra se retrouver autour de jeux de société, de jeux vidéo, de jeux en bois, de structures gonflables et de bien d'autres animations. Cette festivité se déroule sans restriction d'âge et permet des rencontres intergénérationnelles autour du jeu.
- ✓ La Chasse à L'œuf : Cette traditionnelle animation se déroule le dimanche de Pâques et permet aux enfants âgés de 2 à 10 ans de participer à une Chasse à l'œuf dans le Bois de Saint Pierre. C'est ainsi qu'ils peuvent repartir les poches remplies de chocolat.
- ✓ La Fluo Race : 2ème édition de cette course dérivée du Trail Tout Terrain de Janvier qui se déroule, elle, à la tombée de la nuit obligeant les coureurs à progresser à la lueur de leur lampe frontale. Les coureurs sont accueillis à leur arrivée sous les jeux de lumière et une animation festive ! Cette course se déroule le dernier samedi d'octobre sur la friche industrielle et le terri.
- ✓ Le Concours de dessin : Rendez-vous incontournable depuis des années, cette animation qui a pris ses quartiers à l'Espace Rainbeaux et permet aux enfants âgés de 5 à 17 ans de venir s'affronter autour d'un concours où les sujets sont ajustés en fonction des âges. La thématique de Noël et la date du premier samedi de décembre permet d'amener à ce concours un côté féérique propre aux festivités de Noël.
- ✓ Zumba Party : Prolongement des différents ateliers Zumba, ces Zumba party représentent des temps festifs avec une thématique pendant laquelle adhérents et extérieurs peuvent venir pratiquer une heure de Zumba en salle ou en extérieur.
- ✓ La Poudreuse Auchelloise : Nouveauté 2018, il est proposé d'organiser une course d'un autre type. Oublions les chronos, ici c'est l'amusement qui prime ! Les candidats seront invités à participer à une course de 5 km au cours de laquelle ils se verront asperger de poudre colorée à chaque kilomètre. Un village sera mis en place servant de site de départ / arrivée avec DJ et canons à poudre. Cette animation pourrait se dérouler au sein du Bois de Saint Pierre.

- ✓ Les Cultures Urbaines : Ce projet mis en place en 2017 sur les quartiers Rimbert et Centre-Ville est reconduit sur l'année 2018. A cette occasion, les quartiers touchés en 2017 se verront proposés une nouvelle animation de quartier alors que les nouveaux quartiers sensibilisés en 2018 se verront proposer des animations à l'identique des quartiers touchés en 2017. Cette animation a pour but de remettre en place des animations de quartier afin de renouer un lien avec les habitants et entre les habitants. Le premier semestre, les quartiers Provinces et Cité 5 seront ciblés alors que sur le deuxième semestre, ce seront les quartiers Rimbert et Centre qui verront le projet se renouveler. Chaque quartier profitera d'un temps fort festif.

Multi-accueil :

Le Multi-accueil a ouvert ses portes le 1^{er} février 2013 avec une amplitude journalière de 12 heures, soit 60 heures hebdomadaires et un agrément de 25 places de 7H à 19H.

Les enfants peuvent prendre leur repas à la crèche, une collation et un goûter sont également proposés ; les couches sont également fournies.

Le Multi-accueil n'est pas seulement un lieu de garde de l'enfant, c'est aussi un lieu d'éveil et d'épanouissement de l'enfant où des activités diverses et variées doivent lui être proposées.

Une convention a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole qui participent au fonctionnement de la structure via la Prestation de Service Unique.

Depuis l'ouverture du Multi-accueil, les taux de remplissage sont excellents (90%) et permettent ainsi un financement à hauteur de 87%.

Prévention et sécurité :

Après l'ouverture du pôle tranquillité publique le 31 mai 2017 et le développement de la police municipale avec un effectif porté par recrutement à quatre policiers municipaux et deux agents de surveillance de la voie publique, les actions sont poursuivies dans le cadre des thèmes retenus par le plan national de prévention de la délinquance visant à améliorer la tranquillité publique.

La police municipale est présente sur la voie publique de 7h00 le matin à 21h00 le soir du lundi au vendredi et assure des opérations ponctuelles de sécurisation sur les éléments sportifs et culturels les fins de semaine.

OBJECTIFS :

- Lutte contre la délinquance des mineurs à travers les partenariats institutionnels et les violences intra familiales à travers les partenariats avec les associations ;
- Tranquillité publique à travers le développement des actions relatives à la sécurité routière (actions en milieu scolaire, lutte contre la délinquance routière), la lutte contre les incivilités, les déjections canines et les troubles de jouissance de la vie courante à travers les pouvoirs de police du Maire

MOYENS :

A partir de l'action de la police municipale sur la voie publique, pérenniser et développer les procédures existantes et les faire vivre, à savoir :

- Conseil droits et devoirs des familles ;
- Procédure de rappel à l'ordre ;
- Transaction par le Maire.

Il s'agit également d'utiliser le pôle tranquillité publique pour privilégier les partenariats visant à la conciliation et la médiation, à travers des échanges avec le conciliateur de justice, le point d'accès aux droits et les représentants des différentes associations tenant actuellement des permanences en Mairie ou au commissariat de Police Nationale.

EVOLUTION :

La commune souhaite développer une seconde phase, puis une troisième de vidéo protection pour couvrir l'ensemble des voies et bâtiments de la ville. Dans cette perspective, il serait souhaitable de réaliser un centre de supervision urbaine dans les locaux du pôle tranquillité publique qui le permettent (travaux courts de rénovation).

En outre, au vu du contexte national dans le domaine de la sécurité, la police municipale sera armée (4 agents - arme de catégorie B1, type 38 SP, marque Manurhin). Cette décision d'armement de la police municipale avait été anticipée lors de l'établissement de la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'état et la police municipale à Auchel. Ce document prévoit expressément cette mesure.

Les incidences de cette décision restent l'obtention d'une autorisation Préfectorale pour la commune de détenir ce type d'armes, de former son personnel via le CNFPT, d'aménager l'immobilier au sein du pôle tranquillité publique pour la conservation en sécurité hors service des armes, de faire procéder aux entraînements obligatoires et périodiques des personnels et de solliciter le prêt des armes auprès des services de l'état.

Il est à mentionner que les agents de police municipale seront sensibilisés lors de leur formation à l'usage des armes, en cas de légitime défense d'eux-mêmes ou autrui uniquement, en vertu de l'article 122-5 du code de procédure pénale.

On peut également envisager au sein du pôle tranquillité publique l'accueil des personnes victimes d'atteintes simples aux biens, les guider via internet dans la rédaction d'une pré-plainte, ensuite transmise à la police nationale par télématique (avantages : guichet unique, gain de temps pour les administrés et allègement des charges de la police nationale...)

Sport :

TEMPS SCOLAIRE :

Les éducateurs sportifs de la ville interviennent auprès du public scolaire primaire avec la mise en place :

- pour la réalisation de performances : d'activités athlétiques, natation ;
- pour l'adaptation à différents environnements : orientation, escalade, roule et glisse, mais aussi selon les ressources locales, équitation, ski, voile, kayak, etc. ;
- pour les activités de coopération et d'opposition individuelle ou collective : jeux de lutte, de raquettes, jeux collectifs (traditionnels ou sportifs) ;
- pour les activités à visée artistique, esthétique ou expressive : danse, activités gymniques, activités de cirque.

Les séances mises en place sont destinées à initier et faire découvrir les APS (Activités Physiques et Sportives) aux enfants.

TEMPS PERISCOLAIRE :

Plusieurs écoles municipales fonctionnent sur des temps périscolaires afin de proposer la pratique :

- Du cirque (6 - 17 ans) : fonctionnement par groupe de niveaux pour aborder jonglerie, équilibre, travail gymnique, pyramides, manipulation d'objets afin de proposer une représentation de fin d'année ;
- De la gymnastique (3 ans et demi - 5 ans) : Activité d'éveil mise en place à destination des enfants fréquentant les classes de maternelles au travers de jeux pré-sportifs, de coordination motrice, de psychomotricité, d'exercices gymniques basiques ;
- De l'athlétisme (4 - 15 ans) : Pratique et apprentissage du courir, sauter, lancer. Acquisitions en fonction de l'âge des enfants (3 groupes de fonctionnement) ;
- Du tennis de table (6 - 12 ans) : Initiation des jeunes à la pratique d'un sport de raquettes.

Ces activités se déroulent en fin d'après-midi ou sur la journée du mercredi. Elles sont encadrées par des éducateurs diplômés dans la discipline enseignée. Les ateliers fonctionnent pendant le temps scolaire, du mois de septembre au mois de juin.

TEMPS EXTRA SCOLAIRE :

LES STAGES SPORTIFS :

Au cours des vacances scolaires, le service des sports met en place des stages sportifs à destination des 4 / 15 ans. Ces actions se déroulent du lundi au vendredi, et proposent 2 formules :

- Accueil de 10h à 16h avec possibilité de restauration sur place (repas fourni par la famille)
- Accueil de 10h à 12h et de 14h à 16h avec retour dans la famille pour la pause méridienne.

Au cours de l'année, plusieurs semaines « multisports » sont proposées : 1 pendant les vacances de Toussaint, 1 pendant les vacances d'hiver, 1 pendant les vacances de Pâques et 3 au cours du mois de juillet. Chaque semaine propose des thèmes sportifs développés en fonction des enfants accueillis.

Deux actions se distinguent des semaines sportives :

- Auchel Kid Compét / Vacances de Pâques : Mini Raid Enfants pour les 9/12 ans par équipe de 3 avec classement par épreuves et classement général établi en fonction des performances de l'équipe.
- Stage Football / vacances d'Hiver : Pratique journalière du football jumelée à la découverte d'une Activité Physique et Sportive différente. Visite et sorties possibles au cours de la semaine.

SPORT SANTE :

Le service des Sports propose différentes formules de remise en forme à destination du public adolescent (à partir de 16 ans) et adultes :

- **Maintien de la forme** : marche nordique, gym d'entretien et Abdos stretching.
- **Zen** : marche nordique et yoga.
- **Fitness** : marche nordique, zumba et Abdos stretching.
- **Activité physique douce** : marche nordique, gym douce, zumba et abdos stretching.
- **Midi sport santé** : remise en forme pendant la pause méridienne.

Tous les cours dispensés sont encadrés par des personnes diplômées dans l'activité pratiquée.

MANIFESTATIONS :

TRAIL TOUT TERRAIN :

Proposé autour du terril sur le site des friches industrielles, un Trail Tout Terrain est mis en place depuis 3 ans au cours du mois de janvier. Cette course s'adresse à un public adulte sur une distance de 12 et de 24 kms. Les participants sont amenés à évoluer sur les sentiers, la carrière et effectuent une montée de terril lors du parcours.

ESTIV'AUCHEL :

Lors du mois de juillet, un village sportif éphémère (3 à 4 jours) est mis en place sur le site du stade Basly afin d'accueillir les enfants des ALSH, CAJ, Maison de Jeunes, IME. En soirée, ce village est ouvert à tout public. Plus de 20 disciplines sont proposées chaque année ainsi que des jeux gonflables pour divertir petits et grands, du Laser Game à la descente en tyrolienne en passant par le Water Roller, etc.

LE TERRIL DE L'ENFER :

Nouveauté proposée en 2017, cette course à obstacles est mise en place par la Ligue du Nord d'Athlétisme. Elle reprend en majeure partie le tracé du Trail Tout Terrain. En vogue ces dernières années, ces courses sont destinées à un public adulte à la recherche de moments à partager. A l'assaut des piscines, passages de boue, obstacles divers (ventrigrisse, murs, pyramide de paille), on trouvera des amateurs de course à pied dans un climat où la performance n'est pas la principale priorité.

Travaux :

Les travaux initiés en 2017 vont se voir poursuivre et complétés sur l'année 2018. La cour de l'école Matisse verra sa dernière tranche réalisée pendant les vacances estivales. Les sanitaires de l'école Victor Hugo Primaire seront entièrement repris.

Les locaux présents sous la tribune du stade Jean Vincent seront entièrement rénovés afin d'accueillir les bureaux et salle de réunion pour le club de football d'Auchel, les locaux arbitres seront également aménagés ainsi que des espaces de stockage au profit du service jeunesse.

Une partie des garages présents à l'arrière de la mairie sera remaniée et confortée afin d'isoler le stockage du service achat et d'accueillir la majeure partie des archives communales, les plus récentes restant dans le local actuel au second étage.

Concernant les travaux de voirie, le programme de rénovation des routes passera par la rue Salengro, le secteur de la rue Fumay ainsi que les nombreuses interventions pour remédier aux dégradations sur le réseau communal. Une campagne de gravillonnage est prévue afin de sauvegarder les sections non dégradées et de compléter les interventions de réparation de l'année écoulée à savoir les rue Florent Evrard et Pierre Curie.

La barrière de l'accès principal au stade Jean Vincent sera remplacée, la zone spécifique concernée par l'activité football sera isolée du reste du complexe sportif par la pose d'une clôture avec barrière.

La salle Jean Moulin sera rafraîchie avec la reprise des sanitaires, ceux de la bibliothèque seront quant à eux rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une rampe d'accès sera aménagée à l'arrière de la mairie afin de faciliter le travail et l'accès des différents services (courrier, achat, ...)

Enfin, la modernisation des points d'eau du cimetière devrait s'achever.

S'agissant sur la programmation d'investissement, sont inscrits sur l'année 2018 :

- La salle des fêtes en lieu et place du marché couvert ;
- L'avant dernière tranche de pose de réseau de transport d'eau pluviales destiné à éviter les inondations récurrentes de la rue Raoul Briquet.

D'autres programmes de travaux ont été engagés et sont en attente de financements :

- La réfection de la rue Casimir Beugnet et la réhabilitation de son assainissement pluvial qui ont été proposées en entier au Département ;
- La réalisation d'un carrefour à feu au croisement de la rue Paul Staelen et du Boulevard de la Paix également en attente de co-financement du Département ;
- L'aménagement, les abords et accès arrière du Lycée Lavoisier et du parking pour lesquels nous attendons confirmation des aides du Conseil Régional.

Les études seront réalisées sur l'année 2018.

Il est également prévu d'intervenir sur l'Eglise : un « gommage » sera réalisé sur la totalité du bâtiment ainsi que différents ouvrages et réfections de maçonnerie.

3ème Age :

Le banquet des aînés, manifestation traditionnelle, sera reconduit cette année ainsi que la distribution des colis de Noël et les fleurs pour les anniversaires.

Par ailleurs, divers spectacles seront organisés dont celui de la semaine bleue (3^{ème} semaine d'octobre).

B - CHARGES DE PERSONNEL :

Les charges de personnel se scindent en quatre postes de dépenses :

- La Masse salariale (celle-ci représente le coût du personnel et la prise en charge des cotisations concernant les volets « Santé » et « Prévoyance » de la mutuelle),
- La cotisation « Assurance Maladie »,
- Les cotisations au Centre National d'Action Sociale ainsi que la Médecine du Travail,
- Autres (les validations de service, la compensation du supplément familial de traitement - CSFT, les chèques cadeaux...)

B.1 – PRESENTATION DU CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

B.1.1 – CHARGES BRUTES

a - ANNEE 2018 :

Tableau synoptique - Charges du personnel

	VILLE		CCAS		FPA		CUMUL	
	€	%	€	%	€	%	€	%
Masse Salariale	7 600 000,00	97,11%	190 000,00	96,32%	412 300,00	97,48%	8 202 300,00	97,11%
Cotisation assurance	116 000,00	1,48%	2 500,00	1,27%	4 580,00	1,08%	123 080,00	1,46%
Cnas-Médecine du Travail	76 150,00	0,97%	2 150,00	1,09%	5 300,00	1,25%	83 600,00	0,99%
Divers	33 850,00	0,43%	2 600,00	1,32%	800,00	0,19%	37 250,00	0,44%
TOTAL	7 826 000,00	100%	197 250,00	100%	422 980,00	100%	8 446 230,00	100%

b - EVOLUTION 2019-2020 :

	VILLE			
	2019	%	2020	%
Masse Salariale	7 790 000,00 €	2,50%	7 984 750,00	2,50%
Cotisation assurance	118 320,00	2,00%	120 686,40	2,00%
Cnas-Médecine du Travail	76 911,50	1,00%	77 680,62	1,00%
Arbre de Noël	15 850,00	0,00%	15 850,00	0,00%
Autres (validation de service, CSFT, FIPHFP, capital décès)	18 000,00	0,00%	18 000,00	0,00%
TOTAL	8 019 081,50	5,50%	8 216 967,02	5,50%

Cette évolution est inhérente à :

- **Des recrutements de personnel qualifié** notamment concernant le renfort de la police municipale, le remplacement de personnel en arrêt de longue maladie ainsi que le développement d'activités nécessitant des renforts occasionnels de certains services ;
- **Des changements de cadre et/ou de grade ;**
- **La mise en application du protocole** relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R) ;
- **La mise en œuvre progressive** du Régime Indemnitare de Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- **L'augmentation des taux de contributions** employeurs auprès de la CNRACL, de l'IRCANTEC et de l'URSAFF (maladie, vieillesse) ;
- **L'augmentation de la valeur du point d'indice** des fonctionnaires en juillet 2016 et février 2017 ;
- **L'augmentation du SMIC DE** + 0,93 % au 1^{er} janvier 2017 et + 1,24 % au 1^{er} janvier 2018 ;
- **L'intégration des effectifs** de la Caisse des Ecoles au sein des effectifs de la Ville d'Auchel au 1^{er} janvier 2018.

B.1.2 – PRESENTION SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS

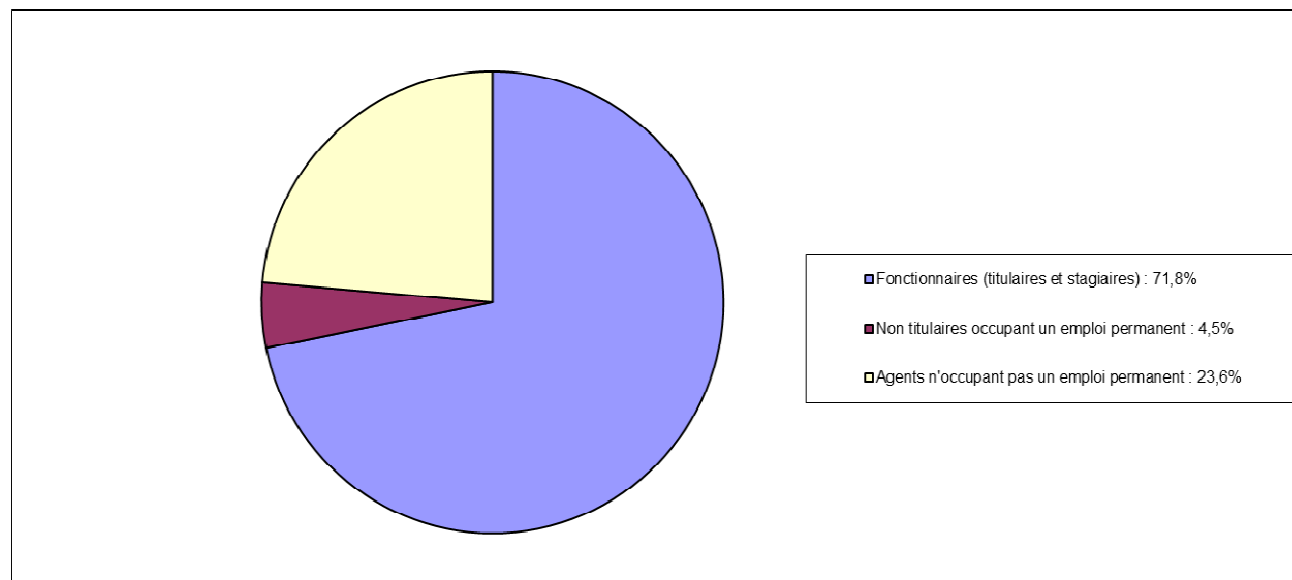
EFFECTIF AU 01/01/2018	VILLE	CDE	FPA	CCAS
AGENTS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	155	0	10	5
AGENTS PERMANENTS A TEMPS PARTIEL	23	0	1	0
CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET	10	0	0	0
CONTRACTUELS A TEMPS PARTIEL	10	0	1	0
CUI/EA	28	0	1	0
TOTAL	226	0	13	5
EVOLUTION				
ENTREES 2018	4	0	1	0
DEPARTS 2018	11	0	0	0
PERSPECTIVES				
DEPARTS 2019	3	0	1	0
DEPARTS 2020	8	0	0	0
DEPARTS 2021	2	0	0	0
AVANTAGES EN NATURE				
LOGEMENTS	5 agents 21221,30 € en 2017	0	0	0
NOURRITURE	7 agents 3749,80 € en 2017	19 agents 10598,90 € en 2017	9 agents 5604,35 € en 2017	0
VEHICULE	2	0	0	0
PARTICIPATION MUTUELLES	130 agents 38351 € en 2017	24 agents 5292 € en 2017	4 agents 995 € en 2017	5 agents 968 € en 2017

B.1.3 – BILAN SOCIAL 2015 (rappel ROB 2017)

a – Restitution des effectifs globaux

Effectifs globaux	
--------------------------	--

Agents en position d'activité (tous statuts)	220
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	158
Non titulaires occupant un emploi permanent	10
<i>Dont : agents remplaçants</i>	7
Agents n'occupant pas un emploi permanent	52

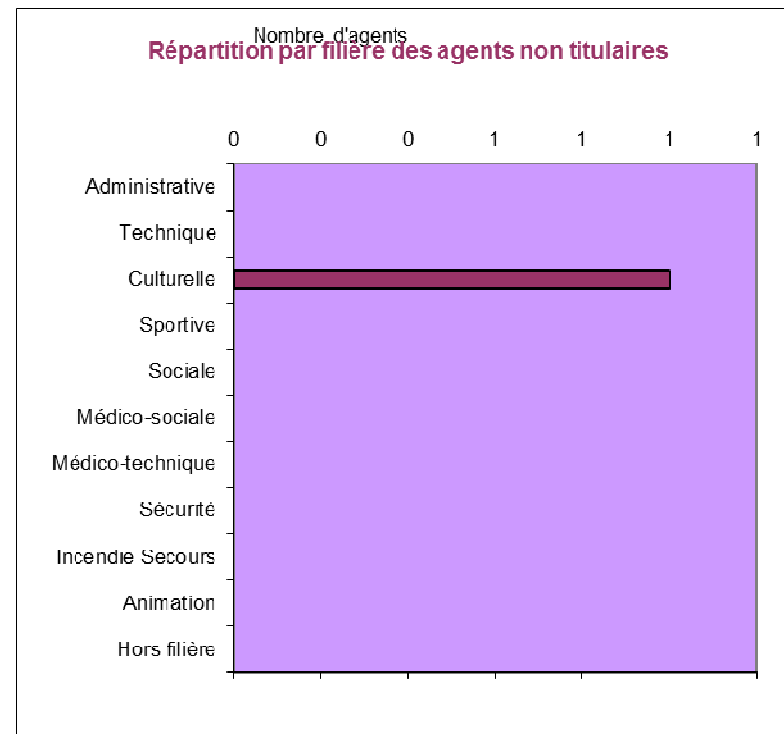
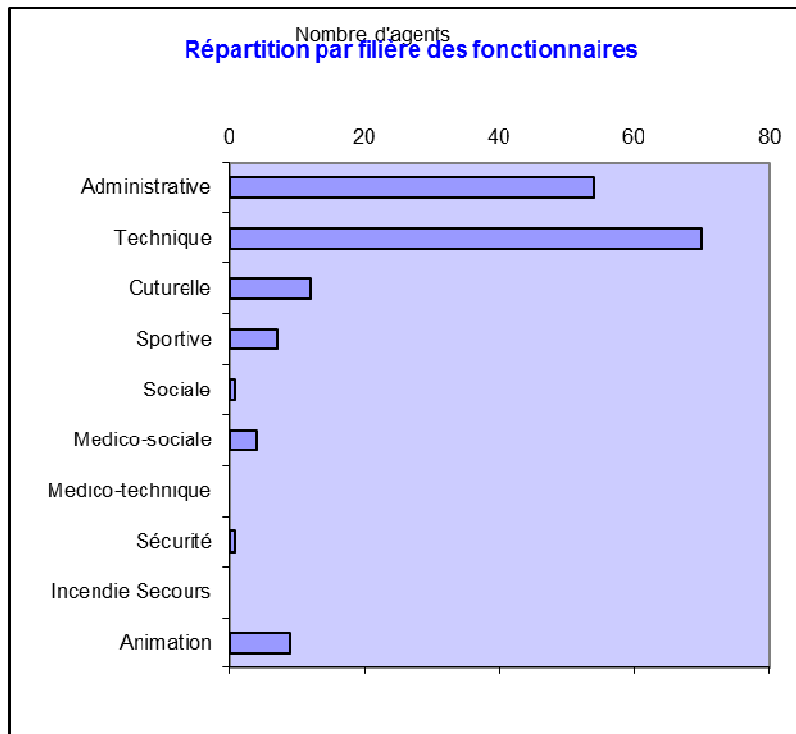


Structure de l'effectif

Fonctionnaires

Non titulaires
occupant un emploi permanent

Répartition par filière

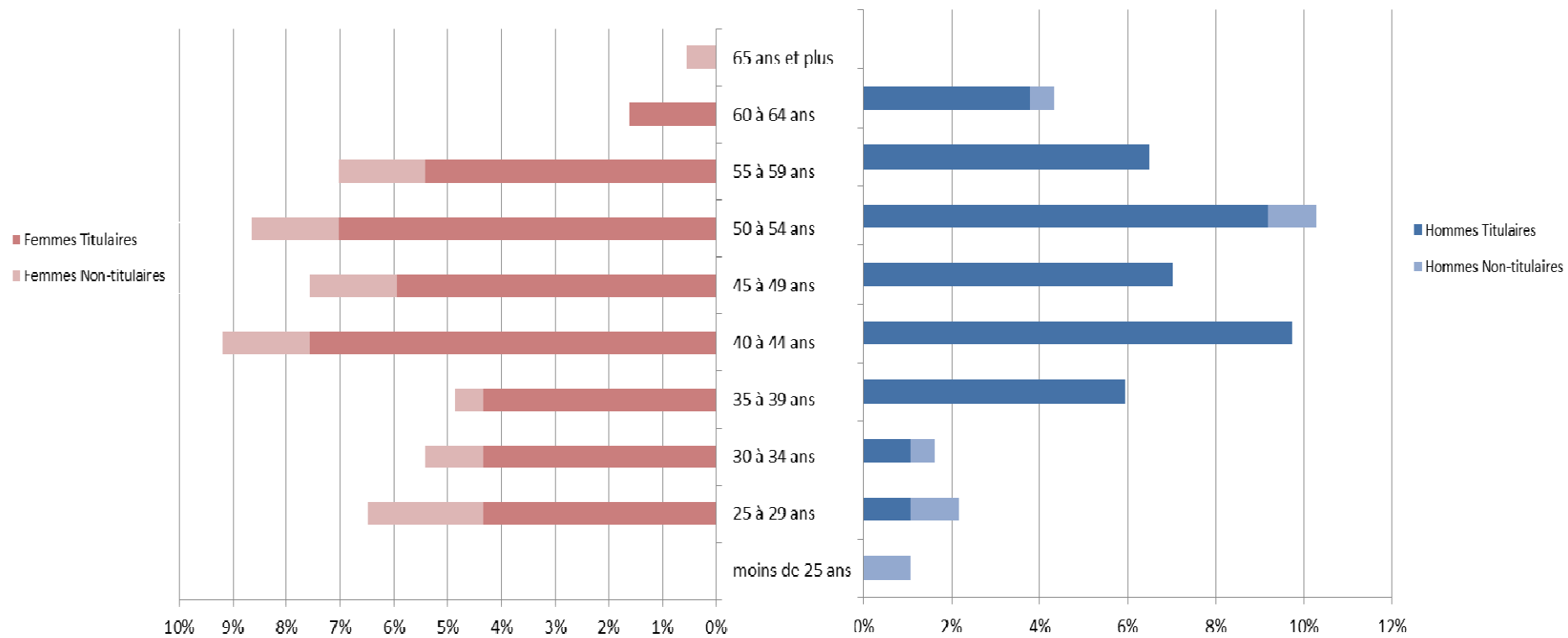


1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en équivalent temps plein

***Champ :** le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires et stagiaires, occupant un emploi permanent à temps complet ou incomplet, et rémunérés au 31/12/2015*

Nombre d'agents en équivalent temps plein	Fonctionnaires et stagiaires	
	Hommes 1.1.4(1)	Femmes 1.1.4(2)
Filières		
FILIERE ADMINISTRATIVE	12,00	39,90
FILIERE TECHNIQUE	58,00	10,60
FILIERE CULTURELLE	1,95	4,45
FILIERE SPORTIVE	5,00	2,00
FILIERE SOCIALE		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		4,06
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
FILIERE POLICE MUNICIPALE	1,00	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		
FILIERE ANIMATION	1,00	7,80
TOUTES FILIERES	78,95	68,81
Hors filière (AOTM)		
TOTAL	78,95	68,81

b – Pyramide des âges selon le statut en 2015



B.2 GESTION DES SERVICES

B.2.1- DOTATION EN VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

□ Prévisions budgétaires (en € TTC) :

A prévoir au budget pour l'année 2018 :

- renouvellement des tenues de travail classiques Homme (pantalons, gilet HV, polos HV, tenues de pluies) – 8000 € ;
- renouvellement des tenues de travail classiques Femme (blouses) – 1 000 € ;
- renouvellement des chaussures de sécurité – 4 000 € ;
- renouvellement des sabots de sécurité – 1 000 € ;
- achat d'équipements de protection individuelle (gants, masques, lunettes, ...) – 3 200 € ;
- pour l'ASVP : tenue complète (pantalon, veste, chaussures) – 500 € ;
- pour chaque policier municipal en poste, un uniforme complet (blouson, tenue de pluie, pantalon, veste, chaussures) – 2 500 € ;
- les accessoires et EPI liées à la fonction de PM (bâton, étuis, aérosol, grades, gants...) – 500 €.

Soit sur la **base d'un nombre d'agents inchangé** :

- pour les agents techniques H/F en général : 17 200 €
- pour l'ASVP : 500 €
- pour la Police Municipale : 2 500 €

Soit un budget total de 17 200 + 500 + 2500 + 500 = 20 700 € TTC

Pour l'année 2017, 26 050 € TTC tous services confondus avaient été présenté au rapport d'orientation budgétaire.

C - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

	2018	2019	2020
Participations (SIVOM du Bruaysis et collecte des déchets)	241 700	246 534	251 465
Subventions aux associations	110 000	110 000	110 000
Subventions aux budgets annexes	574 473	617 004	642 491
Autres (Indemnités élus et créances admises en non-valeur)	209 765	213 960	218 240
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 135 938	1 187 498	1 222 195

Pour rappel, l'appel de participation 2018 (participation fiscalisée) concernant les compétences exercées par le SIVOM du Béthunois s'élève à 611 914 € :

COMMUNAUTE DU BETHUNOIS - PARTICIPATION FISCALISEE	2017	2018
- Frais de structure	90 644	89 692
- Voirie nettoyage	91 875	92 000
- Voirie déneigement	18 878	0
- Eclairage public	78 517	73 517
- Signalisation H & V	31 500	33 000
- Signalisation tricolore	10 000	12 000
- Entretien friches industrielles	33 000	0
- Entretien chemins randonnée	13 000	0
- Restauration collective	80 003	81 705
- Centre loisirs sans hébergement	190 479	185 000
- Colonies	41 900	45 000
- Temps d'Accueil Périscolaire	26 159	0
TOTAL	705 955	611 914
Variation n/n-1		-13,32%

D - CHARGES FINANCIERES

	2018	2019	2020
Intérêts de la dette (art 66111)	631 906	601 102	570 455
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 14 206	- 15 035	- 25 138
Autres charges financières (autres articles chap 66)	200	0	0
Charges financières (chap 66)	617 900	586 067	545 318

E – AUTRES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020
Atténuation de produit (chap 014)	43 000	43 000	43 000
Charges exceptionnelles (chap 67)	34 000	34 000	34 000
Dotations aux provisions (chap 68)	3 000	3 000	3 000
Autres dépenses réelles de fonctionnement	80 000	80 000	80 000

Le chapitre 014 reprend le reversement des taxes (électricité, produits des impositions directes).

Le chapitre 67 constate le versement des primes à la création, réno-vitrine et à l'accessibilité, etc.

C.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :

PRESENTATION PAR CHAPITRE :

	2018	2019	2020
Atténuation de charges (chap 013)	127 110	127 110	127 110
Produits des services (chap 70)	395 730	399 687	403 684
Produit des taxes directes (art 73111)	3 989 674	4 029 571	4 069 867
Rôles supplémentaires (art 73111)	2 000	2 000	2 000
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 73221)	13 850	13 850	13 850
Attribution de compensation (art 73211)	1 245 000	1 245 000	1 245 000
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	229 590	229 590	229 590
FPIC (art 73223)	427 395	427 395	427 395
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	40 050	40 050	40 050
Taxe sur l'électricité (art 7351)	160 000	160 000	160 000
Taxes sur la publicité (art 7368)	24 500	24 500	24 500
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	95 000	95 000	95 000
Impôts et taxes (chap 73)	6 227 059	6 266 956	6 307 252
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 854 329	1 847 508	1 840 692
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	2 777 076	2 886 079	2 993 646
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	289 798	274 856	262 835
Remboursement contrats aidés (art 74711 et 74712)	75 080	0	0
Compensation exonérations fiscales (art 74834 et 74835)	323 775	323 775	323 775
Autres (subvention pour le multi-accueil, dotation de recensement, ...)	366 315	354 090	354 090
Dotations	5 686 373	5 686 308	5 775 038
Autres produits de gestion courante (chap 75)	32 800	32 800	32 800
Produits financiers (chap 76)	293 235	293 235	293 235
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	3 000	3 000	3 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 765 307	12 809 096	12 942 119

Atténuation de charges : montants versés dans le cadre des arrêts maladie et accidents de travail.

Produits des services, du domaine et ventes diverses : recettes afférentes au tarifaire (piscine, coupe de bois, inscriptions activités commissions jeunesse et sport, multi-accueil, cinéma, ...) ainsi qu'aux redevances d'occupation du domaine public communal (ouvrages de transport, de communications électroniques, de distribution de gaz et d'électricité)

Autres produits de gestion courante : loyers de la trésorerie et de fermage, les mises à disposition de salles aux lycées et collèges auchellois et les remboursements des avantages accessoires liés aux logements de fonction.

Produits financiers : constatation de l'étalement des aides liées au remboursement des emprunts structurés.

C - IMPOT ET TAXES :

C.1 - Impôts locaux

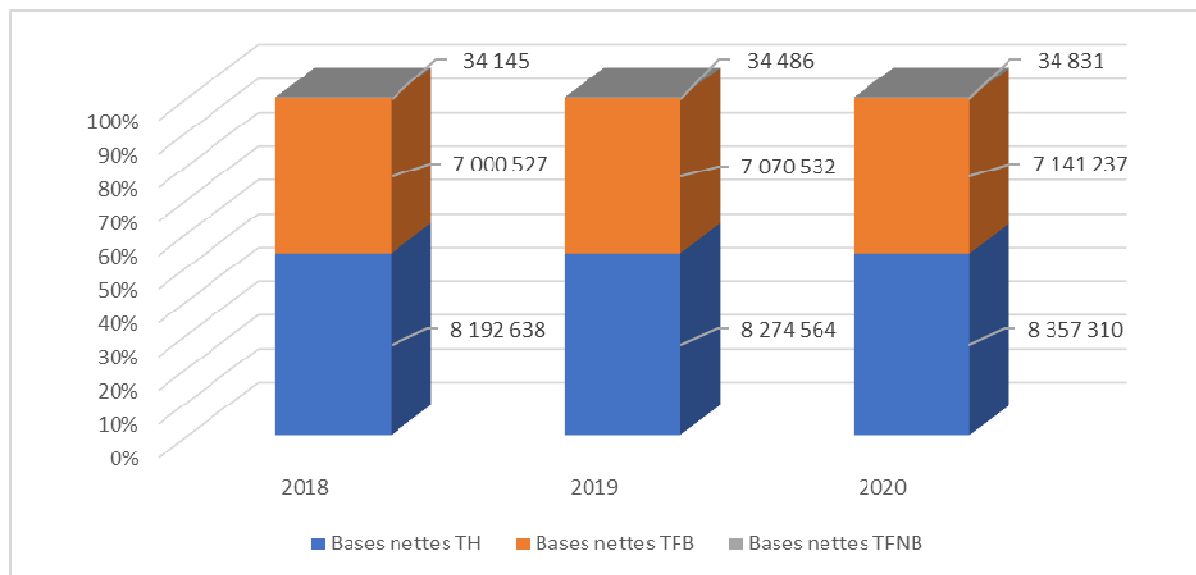
C.2-Observatoire fiscal

La prospective prévisionnelle s'établit en tenant compte d'une part, de la délivrance des permis de construire et d'autre part, des déclarations d'achèvement de travaux (*rappel : le permis de construire étant valable 2 ans à compter de sa notification - par dérogation temporaire, le décret n° 2008-1353 du 19 décembre 2008 porte à 3 ans le délai de validité des permis intervenus au plus tard le 31 décembre 2010- l'année d'intégration est donc **estimative**. C'est pourquoi, la répartition des bases est mise à jour en fonction des constructions achevées, en cours ou non commencées*).

Toutefois, au regard de la Loi de Finances 2018, il est rappelé que l'impôt prélevé au titre de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages sera compensé par l'Etat qui prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

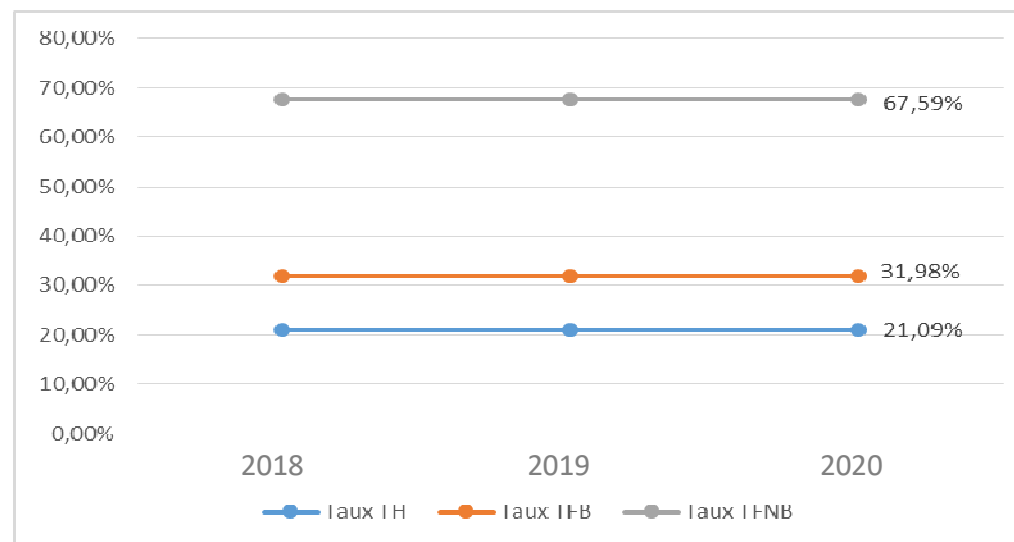
Evolution prévisionnelle des bases fiscales

Année	2018	2019	2020
Bases nettes TH	8 192 638	8 274 564	8 357 310
Bases nettes TFB	7 000 527	7 070 532	7 141 237
Bases nettes TFNB	34 145	34 486	34 831
Bases totales	15 227 310	15 379 582	15 533 378



Les taux d'imposition prévisionnels

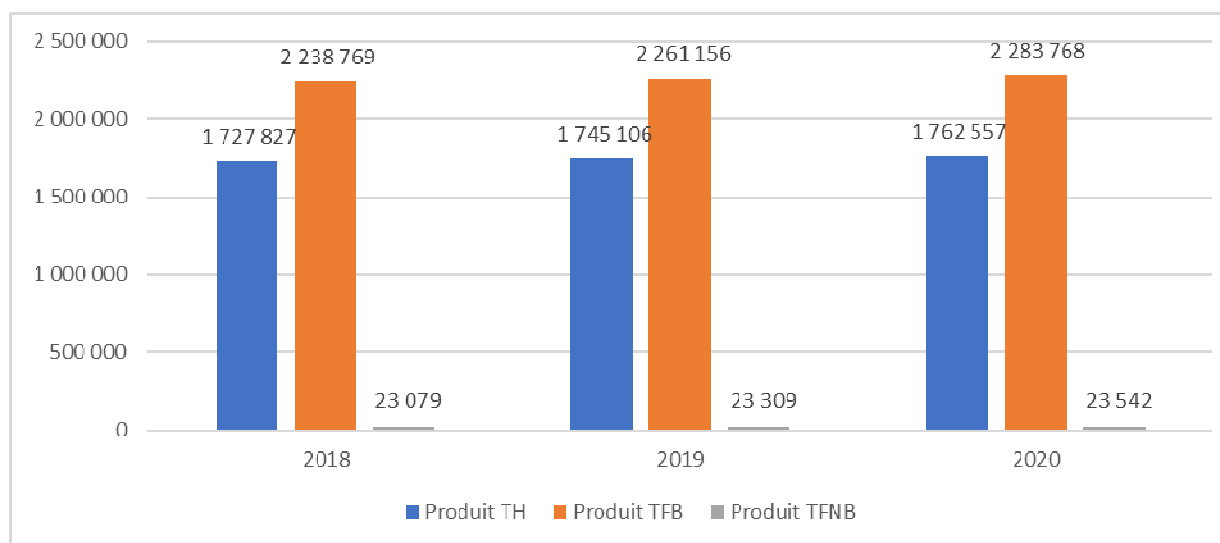
Année	Prévisionnel		
	2018	2019	2020
Taux de TH	21,09%	21,09%	21,09%
Taux de FB	31,98%	31,98%	31,98%
Taux de FNB	67,59%	67,59%	67,59%



NB : La seule augmentation des taux d'imposition a eu lieu en 2005, sur le premier mandat.

Evolution prévisionnelle des produits communaux

Année	2018	2019	2020
Produit TH	1 727 827	1 745 106	1 762 557
Produit TFB	2 238 769	2 261 156	2 283 768
Produit TFNB	23 079	23 309	23 542
Produit fiscal simulé	3 989 674	4 029 571	4 069 867



C.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement
comprenant également
les restes à réaliser en dépenses

	2018	2019	2020	Total
201703 - ANRU				
Dépenses	48 503			48 503
Région	65 507			65 507
Artois Comm	8 422			8 422
FCTVA		10 793	7 956	18 749
Total recettes	73 929	10 793	7 956	92 678
Solde	25 426	10 793	7 956	44 175
CANDELABRES				
Dépenses	120 000	120 000	120 000	360 000
FCTVA			19 685	19 685
Total recettes			19 685	19 685
Solde	- 120 000	- 120 000	- 100 315	- 340 315
COLUMBARIUM				
Dépenses	60 000	60 000	60 000	180 000
FCTVA		1 915	9 842	11 757
Total recettes		1 915	9 842	11 757
Solde	- 60 000	- 58 085	- 50 158	- 168 243
201704 - EQUIPEMENTS DIVERS 2016-2020				
Dépenses	60 180	60 000	60 000	180 180
FCTVA		12 778	9 872	22 650
Total recettes		12 778	9 872	22 650
Solde	- 60 180	- 47 222	- 50 128	- 157 530
FLEURISSEMENT				
Dépenses	15 000	15 000	15 000	45 000
FCTVA		2 377	2 461	4 837
Total recettes		2 377	2 461	4 837
Solde	- 15 000	- 12 623	- 12 539	- 40 163
GARE ROUTIERE				
Dépenses	200 000	55 000		255 000
Solde	- 200 000	- 55 000	0	- 255 000
HOPITAL				
Dépenses	190 000	190 000	190 000	570 000
Solde	- 190 000	- 190 000	- 190 000	- 570 000

	2018	2019	2020	Total
RUE CASIMIR BEUGNET				
Dépenses	511 200			511 200
Département	213 000			213 000
FCTVA			83 857	83 857
Total recettes	213 000		83 857	296 857
Solde	- 298 200	0	83 857	- 214 343
RUE RAOUL BRIQUET				
Dépenses	358 329			358 329
Etat	83 750			83 750
FCTVA		1 846	58 780	60 627
Total recettes	83 750	1 846	58 780	144 377
Solde	- 274 579	1 846	58 780	- 213 952
201702 - SALLE DES FETES				
Dépenses	1 615 000			1 615 000
Artois Comm	315 000			315 000
FCTVA		9 488	264 925	274 413
Total recettes	315 000	9 488	264 925	589 413
Solde	- 1 300 000	9 488	264 925	- 1 025 587
SENTIER DE MARLES				
Dépenses	13 579			13 579
FCTVA		9 927	2 227	12 155
Total recettes		9 927	2 227	12 155
Solde	- 13 579	9 927	2 227	- 1 424
VIDEO SURVEILLANCE				
Dépenses	45 000	45 000	45 000	135 000
FCTVA		18 476	7 382	25 857
Total recettes		18 476	7 382	25 857
Solde	- 45 000	- 26 524	- 37 618	- 109 143
Total dépenses programme	3 236 791	545 000	490 000	4 271 791
Total recettes programme	685 679	67 600	466 988	1 220 266
Coût annuel	2 551 112	477 400	23 012	3 051 525

Le coût annuel représente le besoin nécessaire à l'équilibre de l'ensemble du PPI qui est **prévisionnel**. En cohérence avec les finances de la ville et des subventions attribuées, il pourrait être modifié et les opérations pourraient être annulées.

AUTRES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

	2018	2019	2020
Autres investissements hors PPI	266 604	10 000	10 000
Remboursement capital de la dette (chap 16)	980 496	1 002 194	1 055 475
Autre dette (acquisition bâtiment dédié à l'espace jeunesse - Rue du Dr Laennec)	37 000	37 000	0
Total des dépenses réelles d'investissement	1 284 100	1 049 194	1 065 475

RECETTES :**PROSPECTIVE 2018-2020**

	2018	2019	2020
FCTVA (art 10222)	156 466	132 193	482 835
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	10 000	10 000	10 000
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	685 679	0	0
Produit des amendes de police (1342)	23 000	23 000	23 000
Autres subventions	10 000	0	0
Cessions	62 900	0	0
Emprunts déjà souscrits	250 000	250 000	0
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	250 000
Total des recettes réelles d'investissement	1 198 045	415 193	765 835

Le financement des dépenses d'investissement 2018 (y compris les crédits reportés de 2017) est assuré à hauteur de :

- **83,80%** par l'autofinancement, l'affectation du résultat et les opérations d'ordre ;
- **9,72%** par les subventions d'investissement ;
- **2,25%** par les dotations que sont le F.C.T.V.A. et la Taxe d'Aménagement ;
- **3,38%** par l'emprunt de 250 000,00 € ;
- **0,85%** par les cessions.

C.3 – BUDGET ANNEXE CULTURE – ANIMATION - LOCATION

BUDGET 2018

ANIMATION

Dépenses	
Chapitre	BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	47 300,00 €
Total Dépenses	47 300,00 €
Recettes	
Chapitre	BP
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	36 850,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 450,00 €
Total Recettes	47 300,00 €
Résultat Enveloppe ANIMATION	- €

CINEMA**Dépenses**

Chapitre	BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 730,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	100,00 €
Total Dépenses	59 830,00 €

Recettes

Chapitre	BP
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	34 500,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	50,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	25 280,00 €
Total Recettes	59 830,00 €

Résultat Enveloppe CINEMA	- €
--------------------------------------	------------

CULTURE

Dépenses

Chapitre	BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	103 550,00 €
Total Dépenses	103 550,00 €

Recettes

Chapitre	BP
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	23 700,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	79 850,00 €
Total Recettes	103 550,00 €
Résultat Enveloppe CULTURE	- €

LOCATION**Dépenses**

Chapitre	BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 360,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €
Total Dépenses	95 360,00 €

Recettes

Chapitre	BP
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 860,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 000,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
Total Recettes	95 360,00 €

Résultat Enveloppe LOCATION	- €
--	------------

PROSPECTIVE 2019-2020

DEPENSES	2019	2020
Animation	47 300	47 300
Cinéma	61 326	62 859
Culture	103 550	103 550
Location	97 744	100 188
Total des dépenses	309 920	313 896
RECETTES	2019	2020
Animation	47 300	47 300
Cinéma	61 326	62 859
Culture	103 550	103 550
Location	97 744	100 188
Total des recettes	309 920	313 897

3-1-a- La Culture

La Culture reprend la mise en place des divers spectacles payant ainsi que le fonctionnement du cinéma et de l'Odéon.

3-1-b – L'Animation

Le programme des festivités pour l'année 2018 est consacré à l'organisation de cinq thés dansant à la salle Roger Couderc de 15 h à 20 h (5€ l'entrée sauf pour la formation complète Estudiantina qui est au prix de 7€), qui se dérouleront les dimanches :

- 21 Janvier 2018 avec l'orchestre Bruno Ronuald ;
- 18 Février 2018 avec l'orchestre Estudiantina ;
- 18 Mars 2018 avec l'orchestre Jerzy Mak ;
- 13 Mai 2018 avec l'orchestre Sensation ;
- 23 Septembre 2018 avec l'orchestre Héléniak.

Une vente de boissons et de tartes est prévue pour l'ensemble de ces festivités.

L'orchestre Héléniak animera également le bal populaire le Vendredi 13 Juillet 2018 à la salle Roger Couderc de 19 h à minuit. L'entrée du bal est gratuite Une petite restauration sera proposée sur place au prix de 5 € et une buvette y sera assurée.

Pour la toute première fois, le festival MICR'AUCHEL se déroulera les 15-16 et 17 Août 2018 à la salle Roger Couderc à partir de 21 heures. Le groupe GOLD, le tribute ABBA ainsi que Jean-Luc LAHAYE s'y produiront. Le prix du pass pour les 3 soirées est de 25€. Une buvette sera également proposée sur place.

3-1-c – Les Locations

Les locations reprennent les dépenses des salles qui sont louées pour diverses manifestations aux associations et particuliers (fluides, maintenance, travaux divers, etc.).

SOURCES

<http://www.amf.asso.fr/>

<http://www.insee.fr/>

<http://www.maire-info.com/>

<http://insito.financeactive.com/>

<http://www.localtis.info/>

<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>

La Gazette des Communes

Nota Bene : Document finalisé le 23 janvier 2018